



Peut-on forcer le président d'une association loi 1901 à démissionner ?

Fiche pratique publié le 21/05/2014, vu 602 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le président de votre association loi 1901 n'assume plus ses fonctions ou ses décisions s'éloignent de plus en plus de son objet social. Peut-on le forcer à quitter son poste ? Quelles formalités respecter ? Quelles en sont les conséquences ?

Dans la plupart des cas, les statuts prévoient le mode de [révocation](#) des dirigeants en l'absence de faute de leur part.

Si ce n'est pas le cas, l'organe ayant désigné le dirigeant peut le forcer à démissionner, sans justification, en adoptant une [délibération](#) en ce sens et en respectant les mêmes conditions de vote que lors de son élection (quorum, majorité).

[Voir le guide](#)